

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance 1

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Neuvième année — n° 131

Rédacteur responsable: WALTER BIOLLEY

Samedi 12 Novembre 1903

Maisons recommandées

L. GYGI, COIFFEUR
Parfumerie fine des premières maisons
53, Rue Léopold-Robert, 53

Brasserie Ulrich Frères Bière Lager
Munich, Pilsen
en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Jacob Schweizer, BOUCHERIE - CHARCUTERIE
PASSAGE DU CENTRE
Sucrerie: Demoiselle, 88

MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. MATILE
Rue Léopold-Robert, 4 - Halte du Tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold-Robert, 11a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
CHAUX-DE-FONDS
Tous en tous genres. Confections divers ter Choix. Huits
pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lingerie AU GAGNE-PETIT Soieries
Rue du Stand B. MEYER & Cie Rue du Stand, 8
Corsets français, prix de fabrique — Blancs

Wille-Notz Denrées coloniales. Vins et Spi-
ritueux. Farines, sons, avoines.
Mercerie. Laines et cotons.

Magasin alimentaire
Parc, 72 CH. BURRI 72, Parc
Epicerie fine. Conserves, fromages divers ter Choix. Huile
de noix supérieure. — LEGUMES frais.

L. VERTHIER & Co Rue Neuve, 10
Grand choix de Cha-
pellerie en tous genres. — Toujours grand assorti-
ment de Cravates.

Serre 36a **Cercle Ouvrier** 36a Serre
Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés
et des syndicats ouvriers pour assemblées généra-
les. — Petites salles pour comités

J.-B. STIERLIN
Téléphone 2, Rue du Marche, 2 Téléphone
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

BIRON LÉVY BALANCE 10a
LA CHAUX-DE-FONDS
Spécialité de vins fins, Nègre, Bourgogne, Beaujolais, Califor-
nie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 ans
Pharmacie

LAIT STÉRILISÉ NATUREL
à la laiterie 7, RUE DU VERSOIX, 7
Dépôts: M. Stierlin, Place du Marché.
M. A. Winterfeld, à la gare.

Bassi-Rossi 15, du Collège, 15
Le magasin d'habillements le plus
assorti pour la classe ouvrière.

Emile Pfenniger Vins et Liqueurs
Spécialité
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
Rue Léopold-Robert, à côté des Neulins Boulangers

JEAN WEBER 4, rue Fritz-Courvoisier, 4
CHAUX-DE-FONDS
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail

ANTOINE SOLER
10, Rue de la Balance, 10
CHAUX-DE-FONDS
Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verrerie, Sur-
menterie, Complicités, Couteils, Brosses,
tous à crédit.

MAGASIN DE CHAUSSURES

le mieux assorti
Cordonnerie W^{ve} F. BAUMANN
4 Rue de la Balance 4

ALF. VUILLEUMIER

36 Léopold Robert CHAUX-DE-FONDS Léopold Robert 36
Cigarettes, Cigarettes et Tabacs. — Grand choix de Pipes, Pans-
Cigarettes et Accessoires.

MEMENPO

Les anciens catéchumènes. — Réunion
à 8 h. 1/2 du soir, à la Cure.

PHARMACIE D'OFFICE

M. Monnier, Passage du Centre
Toutes les autres pharmacies sont ouvertes
jusqu'à midi.

Pour le droit unique

Compagnons !

Chaque canton doit-il continuer à con-
server sa législation pénale et civile, ou
ne devons-nous pas plutôt procurer à la
Suisse la possibilité d'une législation
unique concernant le droit civil et pénal.
Nous sommes tous partisans d'un
droit en Suisse et cela

- 1° Parce que toute nouvelle législa-
tion devra avoir égard aux condi-
tions sociales de notre époque et
que, lors de l'élaboration de nos
nouvelles lois, nous, les prolétaires,
auront aussi notre mot à dire.
- 2° Parce que les cantons ne veulent
pas et sont incapables d'entrepre-
ndre une tâche pareille.
- 3° Parce que c'est un non sens que,
dans un petit pays comme le nôtre,
nous ayons 25 législations civiles
et pénales diverses; notre industrie,
notre commerce et les relations
multiples qui existent entre citoyens
des divers cantons ne doivent pas
souffrir des barrières juridiques
cantonales. Les rapports des époux
quant à leurs intérêts matrimoniaux,
le droit immobilier, le droit de
succession, ne peuvent être divers
d'un endroit à l'autre; les petits
voleurs, et plus spécialement les
grands, doivent être punis égale-
ment dans toute la Suisse.
- 4° Parce que des codes clairs et précis
préviennent dans une grande me-
sure les contestations inutiles dont
ne profitent que les agents d'affaires
véreux et les avocats sans cause.
- 5° Parce que le parti ouvrier, à main-
tes reprises, comme en 1892, s'est
toujours déclaré partisan de l'unifi-
cation du droit et a travaillé dans
ce but.
- 6° Parce qu'un pays progressiste doit
se débarrasser des dispositions lé-
gales moyennageuses et qui ne sont
plus de notre époque.

Compagnons !

Dimanche prochain, il n'y aura point
de lutte de partis, des conservateurs, des
ultramontains et des fédéralistes vote-
ront pour l'unification du droit. Néan-
moins, il y aura des divisions dans les

partis bourgeois au sujet de cette grave
question. Par contre, nous voulons être
unis, nous ouvriers; il ne doit y avoir
qu'un vote unanime; nous n'aurons fait
notre devoir que lorsque chacun aura
voté

OUI

Personne ne doit manquer à l'urne.
Les sections sont invitées à faire en
sorte que chacun s'y présente.

Le Comité central des associations
ouvrières et du Grutli bernoises.

L'Actualité

Un code du travail

Parmi les propositions de loi soumises
à la Chambre, il en est une qui attirera
nécessairement l'attention. Ce n'est pas
seulement parce qu'elle se présente sous
la forme d'un volume de plus de 500 pa-
ges, c'est surtout parce qu'elle embrasse
une matière considérable et intéressante:
l'ensemble de la législation ouvrière. Je
parle de la « Proposition de loi du Code
de travail », présentée par M. Arthur
Groussier et un grand nombre de nos col-
lègues.

L'idée du code du travail, c'est-à-dire
d'un groupement de toutes les lois régle-
mentant l'échange des services, est déjà,
par elle-même, digne d'approbation. On ne
saurait oublier, qu'au moment même où
la France codifiait ses lois, elle transfor-
mait assez brusquement l'organisation du
travail: si bien que dans nos codes (même
dans le code civil) c'est à peine si le louage
de services occupe une petite place. Pen-
dant le premier quart du XIX^e siècle, la
pénurie de lois sur cette important sujet
est presque absolue. Depuis, de nombreux
efforts législatifs ont été faits; bien des
lacunes ont été comblées. Mais, il est trop
évident que l'œuvre est loin d'être achevée,
et surtout qu'elle se présente en désordre,
à l'état de pièces et de morceaux. Une
modification, résumant tous les résultats
acquis, perfectionnant ou complétant les
lois imparfaites ou insuffisantes aurait les
plus grands avantages. Elle est d'autant
plus désirable que la législation ouvrière
est souvent appliquée par les Conseillers
prud'hommes, c'est-à-dire par des hommes
que leurs occupations antérieures n'ont pas
préparés à la recherche et au rapproche-
ment de dispositions législatives éparses
ou obscures. Il serait bon de donner à ces
juges le livre de chevet dont ils ont besoin
pour éclairer leur conscience.

La proposition de loi de M. Arthur Grou-
ssier offre encore cet intérêt qu'elle pré-
sente, dans leur ensemble, les revendica-
tions des représentants les plus avancés
de la classe ouvrière, au moins en tant
que ces représentants consentent à ajour-
ner la réalisation de leur idéal: le col-
lectivisme. C'est ainsi que, dans la liste
dressée par M. Groussier, des principales
innovations contenues dans son projet, je
trouve:

« L'interdiction aux étrangers de tra-
vailler ou de faire travailler à des condi-

tions plus désavantageuses que celles en
usage dans la profession.

« La limitation à huit heures de la du-
rée effective du travail pour les travail-
leurs de l'industrie, du commerce ou des
transports.

« L'interdiction absolue d'occuper les
travailleurs plus de six jours par semaine.

« L'interdiction du travail aux pièces
ou à la tâche pour les travailleurs occupés
en atelier ou en chantier.

« Le principe du minimum de salaire, »
etc.

J'ai naturellement choisi dans la liste
fort longue (85 articles) des innovations,
celles qui ont le caractère le plus marqué.

Si déterminé que l'on puisse être à com-
battre de pareilles innovations, il est évi-
demment intéressant de trouver ainsi réu-
nies sous une même couverture, et distri-
buées en articles de loi, les propositions
du parti ouvrier. En dehors de celles que
j'ai citées, et d'autres semblables, il en est,
d'ailleurs, qui constitueraient d'utiles per-
fectionnements et qu'il y aura lieu de dis-
cutter avec soin.

Mais la proposition de loi de M. Arthur
Groussier suscite une autre réflexion. Par
son importance même, par le nombre des
dispositions qu'elle contient, elle met en
pleine lumière le vice d'organisation du
travail de la Chambre à l'heure actuelle.

La Chambre était à peine réunie qu'elle
a été invitée à nommer, suivant l'usage,
un certain nombre de grandes commissions.
C'est ainsi, notamment qu'elle a élu une
grande commission du travail. Je me sou-
viens très bien qu'au moment où ce sys-
tème fut intronisé, on déclara qu'il était
indispensable pour donner aux travaux du
Parlement une suffisante unité. C'était fort
bien, mais qu'arriva-t-il? C'est qu'en réalité,
le travail de la Chambre se trouva consi-
dérablement ralenti. Voici, par exemple, la
commission du travail nantie de ce formi-
dable projet. Il suffit, à lui seul, pour
l'occuper pendant quatre ans. Songez qu'il
contient 667 articles, dont beaucoup don-
neront lieu à de longues discussions. Pen-
dant ce temps, les autres projets concer-
nant le travail seront renvoyés à la même
commission. Elle sera submergée et, fina-
lement, ne fera qu'à grand peine le quart
ou le tiers de la besogne. Il est même
douteux qu'elle arrive à aborder la dis-
cussion en séance. Pour avoir voulu tout
faire, elle ne fera rien. Si, au contraire,
chaque projet d'une certaine importance
était confié à une commission spéciale, la
Chambre se trouverait bientôt en présence
de plusieurs propositions de lois mûres
pour la discussion. Rien ne serait plus
aisé ensuite que de les réunir et de les
codifier. En somme, le système des gran-
des commissions aboutit à surcharger 22 ou
33 membres du parlement d'une besogne
écrasante, tandis que tous les autres se
trouvent exclus d'études auxquelles ils ai-
meraient à prendre part.

L'économie politique a toujours raison:
elle nous enseigne que pour augmenter le
produit, il faut diviser le travail.

PAUL BEAUREGARD.

**

Nous avons reproduit cet article mal-
gré sa tendance nettement capitalisto-
parlementariste.

Il nous paraît prouver combien les

idées socialistes font du chemin même chez nos adversaires.

Les adversaires les plus déterminés de nos idées, pour nous servir de l'expression de l'écrivain dont nous avons publié les lignes ci-dessus reconnaissent cependant qu'elles doivent être discutées avec soin. Ils veulent qu'elles puissent l'être le plus promptement possible.

Nous ne voulons pas scruter leurs intentions et nous demander s'ils ne désirent pas une discussion pour les mieux étouffer en un embrassement rapide.

Ce serait un calcul malhabile de leur part, la vérité réalisant le superbe mythe antique de ce Protée qu'on ne jette à terre que pour lui donner plus de force, plus de vigueur.

Nous aimons mieux croire que les idées socialistes pénètrent de plus en plus tous les nobles cerveaux, tous les cœurs généreux. Nous voulons espérer que dans le désarroi actuel des esprits, dans l'anarchie de cette fin de siècle, des hommes justes et droites — même parmi nos adversaires — se réclament des principes généreux qui ont enfanté la belle et grande Révolution du siècle dernier et que — à un siècle de distance — la semence d'égalité germe toujours.

Honneur à ceux qui réclament un code du travail et qui savent reconnaître qu'en poursuivant l'organisation du travail, les socialistes font œuvre utile, bonne et sage.

En dépit de tout, il viendra le jour où les gouvernants devront reconnaître que le malaise actuel ne peut disparaître que par une réglementation équitable entre le capital et le travail et qu'à la force disproportionnée et angoissante de l'argent il faut donner le contrepoids normal et moral du travail organisé et réglementé par les syndicats obligatoires. W. B.

La Suisse socialiste

Finances et assurances. — On sait que le budget fédéral prévoit un déficit de 2,285,000 fr. pour l'année prochaine. Le message du Conseil fédéral indique les principaux points sur lesquels porte cette augmentation. Au département de l'Intérieur, par exemple, les bâtiments exigent un surcroît de dépenses de 343,000 fr. et on a porté 900,000 fr. en compte comme deuxième annuité de la subvention du Simplon (la première annuité a déjà été payée). Quant au département militaire, son budget présente 1 1/2 million d'augmentation de dépenses; ce surcroît provient pour 600,000 fr. du plus grand nombre de recrues à équiper et à instruire, puis viennent 200,000 fr. pour le matériel des nouvelles compagnies de mitrailleuses, 121,000 fr. pour l'acquisition du parc de la compagnie d'aérostatiers, etc. Citons encore au département de l'agriculture un surplus de 500,000 fr. de dépenses pour l'élevage de la race chevaline, qui absorbe ainsi 800,000 fr. par an.

A ce propos, un correspondant de la *Revue* dit:

« Tout cela ne met pas de l'eau au moulin des assurances ouvrières et il semble que ce soit la question financière qui doit devenir le pivot de la discussion en cette matière. Aujourd'hui, personne ne sait ce que coûteront les assurances, et M. Forrer lui-même affirmait dernièrement que, vu les modifications apportées au projet, il serait forcé de refaire tous ses calculs; à première vue, cependant, il n'estimait pas à beaucoup plus de 6 millions le chiffre total des dépenses. Où trouvera-t-on cette somme? Si je suis bien renseigné, le Conseil fédéral sera appelé à fournir à ce sujet des explications précises, un certain nombre de députés désirant lui poser une question à ce sujet au cours de la session de décembre. De la réponse que fera le Conseil fédéral dépendra en

bonne partie le sort des projets devant le peuple. »

La réponse au correspondant de la *Revue* est facile.

Le budget est un trompe l'œil. Il boucle par un déficit probable, solde régulièrement par un boni, histoire de prouver au peuple des administrés que les financiers de la Confédération sont de très habiles gens.

Si d'ailleurs — ce qui est absolument improbable — les prévisions pessimistes des élaborateurs de notre budget fédéral se réalisaient, cela ne prouverait qu'une chose:

C'est qu'il faut réduire les dépenses inutiles, condamnées par le peuple à maintes reprises, telles que celles engendrées par la militairomanie, c'est qu'il faut réaliser des économies sur les troupes permanentes du Gothard et d'ailleurs, ne pas voter des sommes folles pour des essais de nouveaux canons, s'abstenir d'édifier des palais parlementaires ou autres et employer l'argent du peuple suisse à sa vraie destination, à l'allègement des infortunes, des insécurité qui menacent les travailleurs.

Est-il digne d'un gouvernement se disant républicain et démocrate de distraire des millions arrachés au peuple pour les destiner à des œuvres de guerre, à des préparatifs pour un péril problématique, alors qu'il y a des centaines, des milliers de citoyens qui, faute de travail, végètent et sont condamnés, eux et leurs familles, à une mort aussi lente que sûre. Poser la question, c'est pour tout républicain, la résoudre dans le sens que nous indiquons, dans le sens socialiste.

Affaire Luccheni. — Tous les journaux bourgeois relatent, avec grand luxe de détails, le procès Luccheni.

Quel illogisme! Ils disaient tous naguère que la gloire, la vanité de se voir traité en homme célèbre entraient pour une grande part dans les forfaits anarchistes.

Le *National* qui a soutenu, non sans éclat cette thèse, consacre six colonnes au procès Luccheni, dans son numéro de vendredi.

Nous nous bornerons à dire que l'auteur d'un attentat aussi lâche que mal-faisant a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Avis aux émigrants. — Aucun émigrant ne devrait s'expatrier dit la *Feuille officielle du canton de Neuchâtel*, sans s'être auparavant renseigné sur tout ce qui a trait à son projet auprès du *Commissariat fédéral d'émigration à Berne*. Cette institution a pour tâche principale de donner gratuitement aux émigrants suisses les renseignements et conseils nécessaires.

Ouvrages d'or et d'argent. — *Contrôle fédéral.* — Poinçonnement du mois d'octobre 1898:

Bureaux	Boîtes de montres or	Boîtes de montres argent	Total
Bienne	2,493	41,802	44,295
Chaux-de-Fonds	38,158	5,427	43,585
Delémont	1,974	5,572	7,546
Fleurier	739	9,605	10,344
Genève	1,014	12,775	13,789
Granges (Soleure)	137	30,564	30,701
Loche	6,976	3,718	10,694
Neuchâtel	—	2,330	2,330
Noirmont	1,431	40,618	42,049
Porrentruy	—	33,130	33,130
St-Imier	862	20,508	21,370
Schaffhouse	—	7,497	7,497
Tramelan	—	37,967	37,967
Total	53,784	251,513	305,297

Le Tour du Monde

France

Toujours l'affaire. — Le *Figaro* annonce que, sur la requête de la cour de cassation, une nouvelle saisie a été opérée chez des personnes en relations avec Esterhazy; une volumineuse correspondance d'Esterhazy a été transmise à la cour.

L'*Aurore* dit que cette opération a été des plus importantes et que ses résultats constituent une démonstration décisive de la culpabilité d'Esterhazy.

M. Clémenceau, dans l'*Aurore*, annonce

la libération du colonel Picquart pour demain

Sénat. — Le Sénat discute la date de l'interpellation de M. de Lauay sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour la défense de l'honneur de l'armée.

M. Dupuy annonce que M. Gobier, auteur de l'ouvrage intitulé « l'armée contre la nation » sera poursuivi.

M. de Lauay dit qu'il ne visait pas particulièrement cet ouvrage, mais il se déclare satisfait et retire son interpellation.

— Le tribunal correctionnel a acquitté M. Guerin et trois autres publicistes poursuivis pour avoir frappé un commissaire de police le jour de la rentrée des Chambres. Il les a condamnés à une amende pour port d'arme prohibée.

— La cour de cassation a entendu hier après-midi M. Cavaignac.

Suicide d'un inventeur. — M. de Méritens ingénieur bien connu à Paris, s'est suicidé de misère dernièrement à Eragny-Neuville, près de Pontoise, où il habitait dans une petite maison, rue de l'Oise.

M. de Méritens était âgé de soixante-cinq ans. Il s'était fait connaître par de nombreuses inventions appliquées à l'électricité. C'est lui qui créa la machine à courant continu pour l'éclairage des phares, qui fut expérimentée pour la première fois en 1881, au phare de Planier, et qui est aujourd'hui employée dans la plupart des phares.

M. de Méritens s'est également occupé de l'éclairage des villes, mais n'y trouva pas la fortune. Au contraire, accablé de dettes, menacé de saisie, il s'est donné la mort et y a entraîné sa femme qui n'était âgée que de trente-cinq ans.

Dimanche matin, des déménageurs arrivèrent pour enlever les meubles qui avaient été saisis et vendus quelques jours avant. La porte de la petite maison était hermétiquement close. On requit un maréchal ferrant qui se hissa jusqu'au premier étage pour forcer la fenêtre de la chambre à coucher.

L'ingénieur et sa femme étaient couchés sur le lit. Ils s'étaient empoisonnés avec une poudre blanche dont on a recueilli des traces dans un verre.

Nos Tribunaux

Responsabilité civile. — Par un jugement récent, le Tribunal fédéral a décidé que la victime d'un accident survenu dans l'exploitation d'un chemin de fer a droit à l'équivalent intégral du salaire dont elle a été privée pendant qu'elle était totalement incapable de travail. On ne saurait faire un grief à la victime d'avoir refusé de subir une opération douloureuse et d'un résultat incertain. Lorsqu'il est constaté que l'incapacité de travail du bras gauche équivaut au 70 à 80 % de la capacité de ce bras, il n'est pas exagéré d'apprécier la réduction totale de la capacité de travail du lésé au 40 % de sa capacité primitive. Lorsque l'indemnité due au lésé est payée sous la forme d'un capital, il y a lieu d'en réduire équitablement le chiffre. S'il y a lieu de tenir compte dans la fixation de l'indemnité des chances de réduction de la capacité de travail provenant de l'âge, il faut également tenir compte des chances d'amélioration du salaire de la victime. Ces chances peuvent se compenser. En matière d'application de la loi sur la responsabilité des entreprises de chemins de fer, il y a lieu de prendre en considération le caractère fortuit de l'accident, comme cela serait le cas dans un accident de fabrique.

En Pays Neuchâtelois

Un qui n'accepte pas. — M. le Dr Pettavel vient de faire savoir par lettre à M. le président du Grand Conseil qu'il lui était absolument impossible d'accepter les fonctions de conseiller d'Etat, auxquelles il avait été appelé par le Grand Conseil pendant la dernière session.

Cette décision était prévue depuis quelques jours.

Il nous paraît cependant que M. Pettavel aurait eu plus de tact en ne se laissant pas porter candidat et que son refus met en mauvaise posture la majorité radicale du Grand Conseil.

Faudra-t-il dorénavant faire signer aux candidats leur acceptation?

Un qui accepte. — Le Conseil d'Etat a décidé de convoquer pour mardi prochain, 15 novembre courant, à 9 heures du matin, au Château de Neuchâtel, M. Eugène Borel, président du Grand Conseil, pour procéder à l'assermentation de M. Edouard Droz, nouveau conseiller d'Etat, qui a accepté sa nomination.

Pas trop tôt. — A la suite de recherches ordonnées par le parquet de Neuchâtel, on vient d'arrêter à Paris, où il se cachait sous un faux nom, l'ancien gérant de la fabrique de meubles Perrenoud à Cernier, Jules Hirschy, qui s'est rendu coupable de détournements considérables. Son extradition sera immédiatement demandée.

La Vie locale

Chez les italiens. — Les membres de la colonie italienne de Chaux-de-Fonds, réunis au Cercle ouvrier au nombre de 230, ont voté une résolution tendant à demander la suppression de la taxe de 2 fr. qui leur est réclamée annuellement pour le renouvellement de leurs papiers. Ils ont décidé en outre de s'associer à la demande de rappel du consul général Basso à Genève.

Voilà une décision qui les honore.

Entre catholiques romains et libéraux. — Le tribunal fédéral a écarté comme non fondé le recours de la paroisse catholique romaine de la Chaux-de-Fonds contre la décision du tribunal cantonal de Neuchâtel qui s'était déclaré incompetent dans l'affaire entre la paroisse catholique romaine et la paroisse vieille catholique, tendant à la restitution, respectivement à la dissolution de la fortune de la corporation catholique. Le tribunal neuchâtelois s'était basé, pour sa déclaration d'incompétence, sur le fait que l'affaire, étant de droit public, devait être portée devant le Conseil d'Etat, comme tribunal administratif.

Soupes scolaires. — Le comité des soupes scolaires a reçu avec reconnaissance la somme de 10 fr., provenant de la liquidation d'une société de couture. (Communiqué.)

Services électriques. — Pour cause de réparations diverses à la ligne primaire Combe Garot—Chaux-de-Fonds—Loche, le service de distribution d'énergie électrique sera arrêté *Dimanche 13 courant, dès 1 1/2 heure du matin jusqu'à l'entrée de la nuit.* (Communiqué.)

Bienfaisance. — La direction des finances a reçu avec reconnaissance:

Fr. 9 en faveur de la Crèche de l'Abbeille, don des fossoyeurs de Mlle Augustine Foix.

Nos matières. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro plusieurs articles.

10. **Correspondance.** Depuis l'âge de 16 ans je souffrais de dérangements dans la digestion, de constipation, de manque d'appétit et de pâles couleurs. Je cherchais partout inutilement la guérison jusqu'à ce que l'élixir nervalin du Dr. Krüsi à Gais près St-Gall me délivra d'une façon durable, car depuis ce moment la lassitude, la somnolence, la mélancolie ont disparu, le plaisir de vivre et de travailler sont revenus, mon teint précédemment pâle est devenu frais et rosé, de sorte que j'ai toujours à la maison 2 bouteilles d'élixir nervalin, pour accidents de toute sorte. Beinwyl, 12 janvier 1898.

N. 54.

Contre la faiblesse, la lassitude et les crampes d'estomac:

rien de meilleur que la cure du véritable **Co-gnac ferrugineux Golliez**; plus de 20,000 attestations et lettres de remerciements en 24 ans de succès constant. 10 diplômes d'honneur et 22 médailles. Evitez les contrefaçons. Exiger la marque des deux palmiers. Dépôt général: Pharmacie Golliez, Morat. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. 107 1

CHANGEMENT DE DOMICILE

LE BUREAU DE

Bourquin-Pfenniger

Négociant en Vins
est transféré dès ce jour

23, RUE FRITZ-COURVOISIER, 23

614

LIQUIDATION

pour cause de changement de domicile
du Magasin de blanc
A la Ville de Mulhouse

4, Rue Léopold-Robert
La Chaux-de-Fonds

Malgré les bas prix connus,
un rabais extraordinaire
sera fait
sur tous les achats

Se recommande,

JULES BLOCH.

Lait stérilisé du Jura

LAIT humanisé du Professeur : Docteur BACKHAUS
le plus digeste de tous les laits pour enfants

Recommandé par les Médecins spécialistes

Produits nouveaux de la

Société d'Industrie laitière à Yverdon

Dépôts : Pharmacie LOUIS BARBEZAT, 89 rue de la Demoiselle et rue du Balancier.

Pharmacie MONNIER.

Droguerie E. PERROCHET, Fils.

599

CHAPELLERIE

Le plus BEAU CHOIX en

595

CHAPEAUX de FEUTRE

pour HOMMES et ENFANTS

CASQUETTES RÉPARATIONS BÉRETS

G A U T H I E R

5, RUE DE LA BALANCE, 5

PARAPLUIES

Le plus RICHE ASSORTIMENT en
PARAPLUIES Haute Nouveauté, pour Dames, Messieurs et Enfants

RECOUVRAGES — TÉLÉPHONE — RÉPARATIONS

Aux Ménagères! Ajoutez à tout potage maigre quelques gouttes de **MAGGI** en flacons et vous aurez un potage parfait. En vente chez: Alfred JACCARD, Rue de la Demoiselle
Les flacons d'origine de 50 c. sont remplis à nouveau pour 35 c., ceux de 90 c. pour 60 c. et ceux de Fr 1.50 pour 90 c. 587

Lait stérilisé naturel

de la Laiterie **D. HIRSIG** Rue du Versoix 7

Résultat du LAIT STÉRILISÉ des derniers mois

Mois de Mars	280 bout.	Mois d'Avril	376 bout.
Mois de Mai	550 bout.	Mois de Juin	612 bout.
Mois de Juillet	700 bout.	Mois d'Août	826 bout.
Mois de Septembre	1021 bout.	Mois d'Octobre	1461 bout.

Nous constatons avec plaisir, qu'il y a eu aucun cas de diarrhée, provenant du lait pendant ce laps de temps.

615

D. HIRSIG.

Ivrognerie-Guérison.

Je puis venir vous annoncer, à ma très grande satisfaction, que par votre traitement par correspondance, aussi inoffensif qu'efficace, j'ai été complètement guéri de ma passion pour les boissons alcooliques. Depuis que j'ai tout-à-fait perdu le goût de boire, ma santé s'est notablement améliorée et j'ai pris bonne mine. La reconnaissance que j'éprouve pour vous, m'engage à publier le présent certificat et à donner des détails sur ma guérison, à toutes les personnes qui m'en parlent. Le succès de la cure que je viens de faire, se propagera rapidement et fera du bruit, car j'étais connu pour être un buveur entraîné. Toutes les personnes qui me connaissent et il y en a beaucoup, seront étonnées de ma guérison et je ne manquerai pas de recommander votre procédé partout. J'en aurai d'autant plus qu'il peut être appliqué même à l'usage du malade. Lagerstrasse 111, Zurich III, le 25 Décembre 1897. Albert Werndli. La signature de Albert Werndli a été légalisée. Par le syndic, Wollensberger, substitue de procureur, adresse: Police municipale privée, Kirchstrasse 405. Glaris.

Restaurant des Armes-Réunies
(Grosser Saal)

Kassa 7 Uhr Anfang 7 1/2 Uhr
Sonntag den 13. November 1898

November-Feier

des
Grütlivereins Chaux-de-Fonds
(Deutsche Sektion)

Nach Schluss der Feier:

TANZ

Eintritt: 50 Cts.

Billete im Vorverkauf zu 50 Cts. bei den HH. J. Bisang, Coiffeur, Demoiselle 21; J. Reichen, Café des Amis, Premier-Mars 9; J. Barben, Hotel zur Sonne; K. Tschäppätt, Coiffeur, Industrie 22; Biedermann, Café de Paris, Progrès 2

Zu zahlreichem Besuche ladet freundlichst ein
618 Der Grütliverein.

P. MINAZZI

7b, RUE DU PROGRÈS, 7b

au sous-sol, se recommande à sa bonne clientèle et au public en général pour tout ce qui concerne sa profession, tel que: ébénisterie, réparations de meubles en tous genres. Spécialité de polissages de meubles. — Ouvrage prompt et soigné. — Prix modérés. 409

42 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LES TEMPS DIFFICILES

par
Charles DICKENS

Ils étaient ruinés, disaient-ils, lorsqu'on les obligeait à envoyer à l'école les enfants des fabriques; ils étaient ruinés, lorsqu'on nommait des inspecteurs pour examiner leurs ateliers; ils étaient ruinés lorsque ces inspecteurs mal appris exprimaient, dans leurs scrupules, le doute que les filateurs eussent le droit d'exposer les gens à être hachés menu dans leurs machines; ils étaient perdus sans ressource, lorsqu'on se permettait d'insinuer qu'ils pourraient, dans certains cas, faire un peu moins de fumée. Outre la cuiller d'or de M. Boudnerby, qui était généralement acceptée dans Cokeville, il existait une autre fiction assez répandue parmi les manufacturiers. Elle se présentait sous forme de menace. Dès qu'un Cokebourgeois se croyait maltraité, c'est-à-dire dès qu'on ne le laissait pas tranquille et qu'on proposait de le rendre responsable des conséquences d'un seul de ses actes, il ne manquait jamais de faire entendre cette terrible menace: « J'aimerais mieux jeter mes biens dans l'océan Atlantique. » Plus d'une fois le ministre de l'intérieur en avait tremblé des pieds à la tête.

Les Cokebourgeois, malgré tout, se montraient si bons patriotes, que loin de jeter leurs biens dans l'océan Atlantique, ils avaient au contraire la bonté d'en prendre le plus grand soin. La ville était toujours là, sous son halo de brouillard qui ne faisait que croître et embellir.

Les rues étaient chaudes et poudreuses ce jour-là, et le soleil était si éclatant qu'il brillait, même à travers la lourde vapeur suspendue au-dessus de Cokeville et qu'on ne pouvait le regarder fixement. Les chauffeurs sortaient de divers passages souterrains et se montraient dans les cours des fabriques, assis sur des marches, des poteaux ou des palissades, essuyant leurs visages bronzés et contemplant des amas de charbon. Toute la ville avait l'air de frire dans la poêle. Il y avait partout une odeur étouffante d'huile bouillante. L'huile faisait reluire les machines à vapeur, salissait les vêtements des ouvriers, suintait et décollait le long des nombreux étages de chaque fabrique. L'atmosphère de ces palais enchantés ressemblait au souffle du Simoon; et les naturels du pays, épuisés par la chaleur, s'avançaient languissamment à travers le désert. Mais aucune température ne pouvait augmenter ni diminuer la folie de ces malheureux éléphants atteints de mélancolie. Leurs têtes agaçantes s'élevaient et s'abaissaient sans changer d'allure, que le temps fût chaud ou froid, humide ou sec, beau ou mauvais. L'ombre que projetait sur le mur leur mouvement uniforme était la seule que Cokeville

pût servir pour remplacer l'ombrage frémissant des forêts; de même que, pour remplacer le bourdonnement des insectes d'été, elle n'avait guère à offrir, tout le long de l'année, depuis l'aube du lundi jusqu'à la nuit du samedi, d'autre musique que le frou-frou des robes et de l'arbre de couche.

Il n'y eut pas d'autre musique pendant toute cette belle journée, et le piéton qui longeait les murs bourdonnants des fabriques, en entendant ce bruit assoupissant, n'en avait que plus chaud et plus envie de dormir. Les stores baissés et les arrosages rafraichissaient un peu les grandes rues et les boutiques; mais les fabriques, les cours et les allées étroites cuisaient dans leur jus. Là bas, sur la rivière noire et épaisse par mainte drogue de teinture, quelques gamins de Cokeville en congé, spectacle très-rare dans ces parages, se promenaient dans un bateau délabré, dont un sillon d'écume marquait la route pénible, tandis que chaque coup de rame soulevait des odeurs infectes. Mais le soleil lui-même, quoique très-bien faisant en général, se montrait moins favorable à Cokeville que le froid le plus rigoureux, et il était rare qu'il fixât un regard pénétrant sur les quartiers les plus peuplés de la cité sans engendrer plus de morts que de naissances. C'est ainsi que l'œil même du ciel se change en un mauvais œil, lorsque des mains incapables ou sordides s'interposent entre lui et les objets que ses rayons venaient bénir.

Mme Sparsit est assise, à la banque, sur le côté le plus ombragé de la rue qui cuit au soleil, dans son salon des après-midi. Les bureaux sont fermés; et vers cette heure de la journée, Mme Sparsit a coutume d'embellir de sa présence la salle du conseil située au-dessus de la caisse. Son propre salon se trouve à l'étage supérieur; c'est de là, du haut d'une croisée qui lui sert d'observatoire, que chaque matin, lorsque M. Boudnerby traverse la rue, elle l'accueille avec ce salut plein de condoléance qu'il convient d'adresser à une victime. Il y a maintenant une année que M. Boudnerby est marié, et Mme Sparsit ne lui a pas fait grâce un seul jour de sa pitié obstinée.

L'aspect de la banque n'a rien qui puisse blesser la salubre monotonie de la ville. C'est une autre maison de briques rouges, avec des volets noirs à l'extérieur et des stores verts à l'intérieur, une porte d'entrée noire exhaussée de deux marches blanches, ornée d'une plaque et d'une poignée de cuivre. La maison de banque est un peu plus grande que la demeure de M. Boudnerby, laquelle de son côté, est cinq ou six fois plus grande que les autres habitations de la ville. Quant au reste, elle est exactement conforme au modèle.

Bandages pour les hernies

même pour les cas les plus graves, sont fournis sous plaine garantie et au prix de fabrication par le Docteur KRUSI, Fabrique de Bandages à Gais (Appenzell).

Si vous voulez vous régaler d'une bonne **FONDUE** ou des **Escargots** allez au **Café de l'Espérance** derrière le **Casino RESTAURATION**

En Etoffes noires pour habits
Oettinger & Co
 Zurich
 Echantillons à choix prompt et franco
 dep. Fr. 1. par mètre

CONFECTIONS
 Costumes, Blouses, Robes
 Jupons en laine
 demi-laine, soie, coton
 Toujours bien assorti et grand choix

Brasserie du Cardinal
 Place de l'Hôtel-de-Ville
 Tous les LUNDIS SOIRS
 dès 7 1/2 h. du soir

Souper aux Tripes

Fr. 10
 les 3,50 mètres Milaine sur fil bernois
 — pour un Complet solide —
 Grand choix en Draperie hommes et tissus p. Dames
 — Echantillons et Gravures franco —
F. Jelmoli, S. p. A., dépôt de fabrique, ZURICH

Avis officiels
 de la
COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Votation populaire du 13 Novembre 1898

Les électeurs suisses de la circonscription communale de la Chaux-de-Fonds, sont prévenus qu'à teneur des articles 13, 14 et 15 de la loi sur les élections et votations, les registres civiques sont à leur disposition pour être consultés au Bureau de la Police des Habitants jusqu'au samedi 12 Novembre 1898 à 5 heures du soir.
 Les électeurs qui ne sont pas en possession de leur carte civique sont priés de la réclamer au Bureau indiqué ci-dessus.

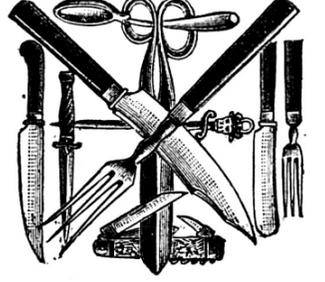
613 **Conseil Communal.**

MACCARONI aux tomates
 tous les dimanches soirs
Saucisses de Francfort
 avec Meerr-tig 554
 Tous les jours
CHOUCROUTE
 avec viande de porc assortie
 TELEPHONE *Se recommande*

Demandez chez tous les épiciers, Droguistes et Sociétés de Consommation

Savon „L'Etoile“

Qualité extra, 72% d'huile, le plus riche en corps gras 361
 l'essayer, c'est l'adopter



Le Magasin de Fer 610
G. NUSSLÉ
 sera transféré dès le 1er décembre
 7, Rue du Grenier (Place des Victoires)
 ancienne HALLE aux TISSUS

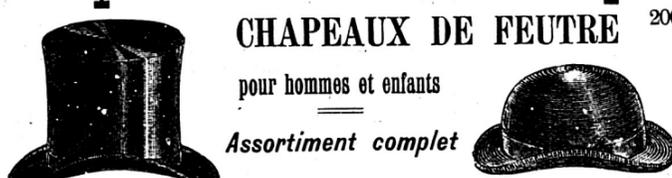
COLLÈGE de la CHAUX-DE-FONDS
Enseignement privé

En vertu de l'article 29 de la Loi sur l'enseignement primaire, les Commissions scolaires ont le devoir de s'assurer au moyen d'examens, que tous les enfants qui ne fréquentent pas l'école publique reçoivent une instruction suffisante.
 En conséquence, les enfants âgés de 7 ans révolus, suivant un enseignement privé sont invités à se présenter à des examens qui auront lieu le **Samedi 26 Novembre 1898, à 8 heures du matin, au Collège primaire.** 611
 Si les enfants appelés aux examens ne s'y présentent pas, les parents ou autres personnes responsables sont passibles d'une amende de **CINQ francs** et tenus d'envoyer leurs enfants à l'école primaire.
 La Chaux-de-Fonds, Novembre 1898.
Commission scolaire.

Petit gris mousseux
 Vins de Neuchâtel
 Vins du pays et de l'étranger
 VENTE EN GROS
 en Boutelles et en Fûts
 Fournisseur
Emile Pfenniger
 Chaux-de-Fonds
 côté des Moulins Boulangers, Rue Léopold Robert
 TELEPHONE 9
 Chaux-de-Fonds et au Locle

CHAPELLERIE
L. VERTHIER & Co
 10 Rue Neuve 10
SAISON D'AUTOMNE

Chapeaux de soie et mécanique
CHAPEAUX DE FEUTRE 200
 pour hommes et enfants
 Assortiment complet



Grand Choix de Bérêts fantaisie. Nouveautés de Paris
GRAVATES (RICHE COLLECTION) GRAVATES
 Rue Neuve 10 Prix très modérés 10 Rue Neuve
 Se recommandent.
L. Verthier & Cie.

5 ct. le litre **LISEZ** 5 ct. le litre
 Employez dans chaque famille la renommée 570
MOSTSUBSTANZ
 de J. Gehring, Winterthour
 substance suffisante à la fabrication de 150 litres d'un excellent et sain **CIDRE**
 Prix de la boîte sans le sucre nécessaire FR. 3.50.
 Préparation facile.
 L'essayer c'est l'adopter
 Dépôts à Chaux-de-Fonds. M. J.-B. Stierlin, Droguerie. A. Winterfeld, Epicerie. Société de Consommation. (1172881)
 Dépôts au Locle. M. J.-P. Christ, Droguerie. Ch. Jost, Négociant.

Boucherie-Charcuterie
PIERRE TISSOT

Pendant la saison d'hiver
 Tous les Lundis soir et Mardis matin:

Boudin 1^{re} qualité
Excellente Choucroûte 562
 de Berne

Changement de domicile
 Dès le 11 Novembre 1898
 Le DOMICILE
 de Mme et Mr. WALTER BIOLLEY
 est transféré
 14a, Rue de la Demoiselle
 LA CHAUX-DE-FONDS
 Imprimerie H. SCHNEIDER, Bienne

J. NAPHTALY
 9, Rue Neuve, 9
LA CHAUX-DE-FONDS

PRIX UNIQUE ET MAXIMUM

Chaque Complet et chaque Pardessus ou Manteau officier avec capuchon mobile, et Manteau à pèlerine jusqu'à 120 cm. de thorax **seulement** **35** Francs

NOUVEAU!
 Manteau officier avec capuchon mobile pour garçons
 No. 1, fr. 10 chaque numéro fr. 1 plus cher

PANTALONS pour 6, 8, 10, 12, 14 et les meilleurs 15 fr.
HABILLEMENTS pour GARÇONS
 et
Pèlerines lorraines
 No. 1, 6 fr. chaque numéro 50 ct. plus cher

617 **Spencers (Gilets de chasse) pr. hommes de 4. à 16 fr.**

AUCUNE SUCCURSALE à la CHAUX-DE-FONDS
 Les Magasins sont ouverts le dimanche

ORFÈVRERIE 598
E. Richard-Barbezat
 25, RUE LÉOPOLD-ROBERT, 25

Immense choix d'argenterie en écriens, prix variant de Fr. 7 à Fr. 100. Pochons à soupe, cuillères à légumes et à café, couverts de table en argent 0,800 contrôlés.
 Articles de ménage en métal argenté, garanti douze ans. 598:

BIJOUTERIE

	Or 18 karats	Argent 0,8000	Plaqué or
Bagues	depuis Fr. 5-	Fr. -60	Fr. 1-
Boucles d'oreilles	" " 5-	" -75	" 2-
Broches	" " 7-	" -80	" 1,50
Bracelets	" " 20-	" 1-	" 2-
Chaînes pour Dames	" " 30-	" 5-	" 3-
Chaînes pr. Messieurs	" " 40-	" 5-	" 3-
Sautoirs	" " 65-	" 7-	" 6-

ALLIANCES or 18 karats, ouvrantes et non ouvrantes, de fr. 12 à fr. 30
 Téléphone Transformations et Réparations de Bijoux Téléphone

Chapellerie Louis HAAS, succ. de F. Ziegler
RUE LÉOPOLD-ROBERT 15



Reçu toutes les NOUVEAUTÉS en
Chapeaux de feutre, soie
Casquettes et Bérêts
 Magasin le mieux assorti dans tous les genres et tous les prix. 555.

Choix riche et varié
 Réparations, Coup de fer conformateur
 Prix très modérés